

	Document maîtrisé	Date réunion	24/11/2020	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	27/11/2020
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020 A 18H30

L'an **deux mille vingt**, le **vingt-quatre novembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2020

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard, VIARD-GAUDIN Murielle, VOLPE Marc.

Excusés : -



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui rappelle qu'au vue de la situation sanitaire actuelle et du confinement, la réunion se déroule sans public. Seuls les journalistes sont autorisés dans le cadre de leur activité professionnelle. Madame Alette VIARD, correspondante locale du Dauphiné libéré est présente.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il propose d'ajouter 8 points supplémentaires => le Conseil Municipal valide ces propositions (voir ordre du jour modifié en fin de compte-rendu).

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2020 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire (mais ne pourra pas prendre part aux votes ou délibérations).



DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération n°13 du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 de délégation de pouvoirs au Maire pour recruter du personnel en urgence dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, le Maire informe du recrutement :

- d'un agent contractuel aux services techniques, à temps non complet (notamment suite à l'ouverture de la recyclerie) pour le mois de novembre 2020 ; il s'agit de monsieur Jean-Philippe OLLIVIER ;
- d'un agent contractuel aux services techniques à temps complet pour les mois d'octobre et novembre 2020 ; il s'agit de monsieur Laurent PAGANON.



ORDRE DU JOUR

1/ INFORMATION SUR CANDIDATURES CONDUCTEURS NAVETTE INTRA-MUROS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'une navette intra-muros pour transporter les personnes au nouvel équipement Eau d'Olle Express (EOE), deux pistes ont été travaillées : la première prévoyait de gérer ce service en interne, via l'achat ou la location d'une navette et l'embauche de deux chauffeurs saisonniers ; la deuxième prévoyait la passation d'un marché avec une entreprise extérieure pour la mise à disposition d'un véhicule et de chauffeurs.

Madame Françoise MAQUER, Messieurs Richard VIARD et Christian BARTHELEMY ont entretenu les candidats retenus après une première analyse en réunion ressources humaines.

Richard VIARD prend la parole : au départ une vingtaine de candidatures ont été reçues. 5 ont été retenues pour passer des entretiens. Sur les 5 candidats, deux sont en CDI et ne quitteront donc pas leur travail pour un contrat saisonnier. Sur les 3 candidats restants, un seul a retenu l'attention.

En conclusion, une seule candidature pourrait être retenue pour un poste de conducteur sur la navette intra-muros alors que le besoin serait de deux conducteurs. Cette piste de travail est donc non retenue.

1bis/ APPROBATION CAO

→ *Transport navettes interne à la commune pour l'hiver 2020/2021* – 2 entreprises ont répondu.

Le Maire précise qu'au vue de la situation sanitaire actuelle et de l'incertitude sur l'ouverture des stations cet hiver, 4 hypothèses d'analyse ont été étudiées et ont fait l'objet de précisions et négociations avec les deux entreprises.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 09 novembre 2020 et d'analyse des offres en date du 16 novembre 2020 et d'analyse des offres après négociation en date du 23 novembre 2020.

Les membres de la Commission proposent de retenir la société qui, en cas de non ouverture totale des stations, donnerait la possibilité d'interrompre la prestation et occasionnerait le moins de frais à la collectivité (clause prévue au cahier des charges).

Dans cette hypothèque, le Maire propose de retenir l'entreprise **ACTIBUS** pour un montant de =

- ❖ Location d'un véhicule électrique : 34 500 € HT du 17 décembre 2020 au 28 avril 2021 ;
- ❖ Service exploitation (supervision logistique + mise à disposition conducteur + assurance véhicule incluse) : 418,85 € HT / jour ;
- ❖ Coût véhicule thermique de remplacement en cas de besoin : 598,50 € HT / jour ;
- ❖ En cas d'arrêt anticipé du service de la navette pour raison sanitaire, la prestation de service (logistique et conduite du véhicule) s'interrompt de fait pour la durée concernée, sans frais pour la collectivité. Toutefois, la location et la prise en charge des frais du véhicule restent à la charge de la commune sur la totalité de la durée du contrat.

Pour information, la deuxième société demandait 49 % du reste à charge.

Laurent PELLISSIER demande des informations sur le véhicule thermique de remplacement : le Maire informe qu'il sera mis à disposition de la commune uniquement en cas de problème, panne du véhicule électrique. C'est ACTIBUS qui est et reste responsable de la location.

Gaëlle PAUL demande le circuit qu'empruntera la navette : le Maire informe que celle-ci partira de l'EOE, pour un premier circuit sur la partie basse de la commune, jusqu'à Pissevache, la Pernière, repassera par l'EOE et empruntera le deuxième circuit sur la partie haute du village, jusqu'à la Mairie pour revenir ensuite à l'EOE. Les horaires ainsi que le nombre de rotations journalières sont actés.

Laurent PELLISSIER rappelle de faire passer les horaires à l'Office de Tourisme. Ils seront également disponibles sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour la proposition de la passation d'un marché avec la société ACTIBUS, dans les conditions énoncées, pour la saison hivernale 2020/2021.

2/ DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au budget principal de l'exercice 2020. Aussi, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-64131 : Rémunér.personnel non titulaire	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	21 683.33 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	21 683.33 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 683.33 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 683.33 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 683.33 €	21 683.33 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	5 088.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21511 : Travaux voirie (marché bons cde)	0.00 €	25 536.96 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	12 738.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €		0.00 €	43 362.96 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	43 362.96 €	0.00 €	43 362.96 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	52 935.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	52 935.55 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	9 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	79 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21511 : Travaux voirie (marché bons cde)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	12 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	58 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	177 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23135 : Constructions Diverses	229 935.55 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	229 935.55 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	229 935.55 €	273 298.51 €	2 000.00 €	45 362.96 €
Total Général	43 362.96 €		43 362.96 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du budget principal ainsi énoncées.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

→ Subvention de l'Amicale des Employés Communaux

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Amicale des Agents et Anciens Agents Territoriaux d'Allemond.

Le Maire informe que la subvention porte sur 25 adhérents actifs et 16 enfants de moins de 16 ans.

Comme les années précédentes, il propose de verser à l'Amicale des Employés Communaux une subvention suivant la participation suivante :

- pour le Noël des enfants : 92 € par enfant de moins de 16 ans, soit 1472 € ;

- pour les adhérents : 55 € par adhérent, soit 1375 €.

Soit un total pour l'année 2020 de 2847 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette somme.

→ *Subvention exceptionnelle 2020 à l'association « Les Poilus de l'Oisans »*

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par l'association « Les Poilus de l'Oisans », qui a pour but de contrôler les populations de chats errants en Oisans.

La crise sanitaire a contraint cette association à annuler des événements permettant de récolter des fonds, c'est pourquoi elle sollicite l'octroi d'une subvention communale exceptionnelle notamment pour la création d'un refuge pour les chatons.

Le Maire propose de verser la somme de 200 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette somme.

→ *Subvention exceptionnelle 2020 à la Croix-Rouge Echirolles*

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par l'association « Croix-Rouge Echirolles », délégation territoriale de l'Isère, qui mène notamment les activités suivantes sur le territoire : aide alimentaire, vestiboutique, formation premiers secours, dispositifs préventifs de secours (poste de secours), maraude sociale...

La crise sanitaire a contraint cette association à annuler des événements permettant de récolter des fonds, c'est pourquoi elle sollicite l'octroi d'une subvention communale exceptionnelle afin de pérenniser leurs actions sur le territoire.

Le Maire propose de verser la somme de 500 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

4/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS COMMUNAUX DES COMMUNES DE VAUJANY ET OZ EN OISANS AU GROUPE SCOLAIRE LES ARDOISIÈRES

Le Maire rappelle que la commune d'Allemond comprend sur son territoire le groupe scolaire Les Ardoisières, accueillant les enfants de la Vallée de l'Eau d'Olle (Allemond, Oz-en-Oisans, Vaujany et Villard Reculas).

Cet établissement est géré par la commune d'Allemond, qui refacture chaque année aux communes le montant de leur participation aux dépenses des écoles au ratio élèves.

Au vue de la crise sanitaire du COVID-19 et des nouveaux protocoles scolaires, un besoin en personnels supplémentaires durant certaines heures de la journée est à prévoir, souvent de manière urgente.

Aussi, il y a lieu de passer une convention qui a pour objet de mettre à disposition de la commune d'Allemond, des agents des communes de Vaujany et Oz-en-Oisans en fonction des besoins et des disponibilités de la commune, pour des tâches liées uniquement au groupe scolaire (notamment garde des élèves en salle et en extérieur lors de la restauration scolaire, accueil des élèves le matin, etc...).

Il ajoute que cette mise à disposition de personnels, en fonction de données transmises par les communes, sera déduite de la quote-part due par ces communes pour les dépenses des écoles.

Le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de personnels communaux pour l'année 2020/2021 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise à disposition de personnels communaux des communes de Vaujany et Oz-en-Oisans au groupe scolaire Les Ardoisières pour l'année scolaire 2020/2021 et autorise le Maire à signer lesdites conventions et toute pièce se rapportant à cette affaire.

5/ AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OZ-EN-OISANS

Le Maire informe qu'il convient de passer un avenant n°2 à la convention de délégation de service public afin d'ajouter aux installations exploitées par la SPL Oz/Vaujany la liaison Eau d'Olle Express et de modifier le périmètre pour y intégrer la partie du territoire d'Allemond concerné par cette installation.

Il présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 à la convention de DSP formalisant les modifications ci-dessus énoncées et lui demande de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n°2 et autorise le 1^{er} Adjoint à le signer.

6/ DSP DES REMONTEES MECANQUES D'OZ-EN-OISANS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES MUNICIPAUX A TEMPS PARTIELS ET DES BIENS ET EQUIPEMENTS MATERIELS DE LA COMMUNE D'ALLEMOND AU PROFIT DU SIEPAVEO

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation, lors de cette même séance, de l'avenant n°2 au contrat de DSP des remontées mécaniques d'Oz-en-Oisans suite à l'élargissement du périmètre du domaine skiable intégrant l'Eau d'olle Express.

Il indique que pour mener à bien cette nouvelle intégration au contrat de DSP, il est nécessaire que les services et biens de la commune d'Allemond soient mis à disposition du syndicat. Le plus important de ces biens mis à disposition concerne le téléporté « Eau d'Olle Express ». Egalement, les services de la commune exerceront pour le compte du syndicat le suivi de la délégation de service public.

Il y a donc lieu de passer une convention de mise à disposition de services municipaux à temps partiels et des biens et équipements matériels de la commune d'Allemond au profit du SIEPAVEO.

Le Maire donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le 1^{er} Adjoint à la signer.

7/ TELEPORTE EAU D'OLLE EXPRESS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES ENTRE LE SIEPAVEO ET LA COMMUNE D'ALLEMOND

Le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO) a porté la nouvelle remontée mécanique « Eau d'Olle Express », située sur les territoires des communes d'Oz-En-Oisans et d'Allemond, dont les travaux sont en cours de réalisation.

En tant que propriétaire des parcelles d'assiette de la gare de départ, il convient d'établir une convention de mise à disposition au SIEPAVEO, des parcelles concernées suivantes : section AC n°320, 311, 784, 786, 787, 788, 781 et 782.

Le Maire donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le 1^{er} Adjoint à la signer.

8/ RETROCESSION PARTIE PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°262 AU LIEU-DIT « LE VILLAGE »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la cession de Monsieur GINET Daniel à la commune d'une partie d'une parcelle pour la construction du réservoir des Econgères, en 1986. Une limite divisoire suivant un bornage réalisé en date du 23 mai 1985 avait été définie. Cependant, l'application du parcellaire cadastral actuel est différente de la limite réelle de la propriété foncière, au bénéfice de la commune.

Aujourd'hui, ce propriétaire souhaite vendre sa parcelle, il y a donc lieu de régulariser cette situation en rétrocédant 307m² de la parcelle communale cadastrée section AB n°262 (nouveau numéro AB n°558), cette surface rétrocédée à Monsieur Daniel GINET, devenant AD n°559.

Cette rétrocession étant une simple régularisation cadastrale, sera réalisée à l'Euro Symbolique.

Il indique que les frais de géomètre et notariés seront supportés par la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AD 1214 ET AD 1215 A LA PERNIERE D'EN HAUT

Le Maire rappelle qu'il s'agit de régulariser un dossier ancien, engagé depuis 2009. Suite à la vente de biens, le Notaire de M. et Mme LAVIGNE demande des délibérations complémentaires afin de désaffecter et déclasser l'ancien chemin de la Pernière d'en Haut.

Il rappelle que le chemin n'est plus affecté à l'usage direct au public ou à un service public et qu'il a été effectivement désaffecté. La Commune est propriétaire des parcelles nouvellement cadastrées section AD n°1214 et n°1215.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la commune des parcelles nouvellement cadastrées section AD n°1214 et n°1215.

10/ CESSION DES PARCELLES NOUVELLEMENT CADASTREES SECTION AD NUMEROS 1214 ET PARTIE DE LA NUMERO 1215 - LIEUDIT LA PERNIERE D'EN HAUT

Vu la délibération précédente, le Maire propose de céder les parcelles nouvellement cadastrées section AD n°1214 (désignation provisoire « I » sur le plan annexé) et partie de la n°1215 (désignation provisoire « J » sur le plan annexé) à Monsieur Pierre LAVIGNE.

Il rappelle que le montant de cette cession a été fixée à 1 Euro le mètre carré, que les frais notariés seront supportés par la Commune, que les frais de géomètre seront supportés par les acquéreurs et que ce dossier sera transféré à Maître GRIBAUDO, notaire de l'acquéreur, à GRENOBLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

11/ TRANSFERT AMIABLE DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « CHAMPEAU » DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Le Maire informe de la demande de rétrocession formulée par l'ASL du Champeau, pour l'euro symbolique, de la voirie située en section F n°1154 en date du 22 mars 2019.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2018 déterminant les conditions d'acquisition des voies privées par la Commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement de CHAMPEAU dans le Domaine Privé Communal correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section F n°1154, suivant plan fourni en annexe.

Il précise que tous les frais de Notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de l'ASL du CHAMPEAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

12/ ACQUISITIONS PARCELLES CADASTREES SECTION F N°1155/1156/1157/1158

Le Maire informe qu'il souhaite profiter de la rétrocession formulée par l'ASL du Champeau, des parcelles section F n°1155, 1156, 1157 et 1158 en date du 22 mars 2019, pour acquérir, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section F n°1155, 1156, 1157 et 1158, d'une superficie totale de 186 m² correspondantes à l'assiette de la route « Voie Communale n°2 ».

Contrairement à la voirie du lotissement, ces parcelles seront intégrées directement au Domaine Public Communal.

Il précise que les frais de géomètre et notariés seront supportés par la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces parcelles.

13/ TRANSFERT AMIABLE DES VOIES ET RESEAUX DE LA COPROPRIETE « LES 4 SAISONS I et II » DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Le Maire informe de la demande de rétrocession formulée par les copropriétaires des 4 Saisons I et II, pour l'euro symbolique, de la voirie située en section AD n°754 et 755 en date du 24 décembre 2018.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2018 déterminant les conditions d'acquisition des voies privées par la Commune. Cette délibération prévoit des conditions comme le bon état de la voirie. Bien que ce ne soit pas le cas de cette copropriété, il informe qu'une convention avait été signée le 31 mars 1988 entre la SCI l'Eau d'Olle et la commune d'Allemond qui prévoyait la rétrocession de la voirie et des réseaux. Il s'agit donc d'une régularisation.

Le Maire propose alors au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux de la copropriété LES 4 SAISONS I et II dans le Domaine Privé Communal.

Il précise que tous les frais de Notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive des copropriétaires des 4 Saisons I et II.

Il ajoute également que la réfection de ces voiries sera à prévoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

14/ RENONCIATION AU DROIT DE PREFERENCE DE LA PARCELLE AD 1091

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la Commune en cas de cession de parcelles boisées (classées au cadastre en nature de bois et forêts) dont la superficie totale vendue doit être inférieure à 4 hectares (art. L 331-24 du Code Forestier).

Il informe de la demande présentée le 13 novembre 2020 par Maître Marie KRAMPAC-DUVERNEUIL, Notaire à Domène, pour le compte des Consorts BALME, et relative à la vente d'une parcelle de terre boisée, cadastrée section AD n°1091 (issue de la division de la parcelle AD 282) et sise « La Tailla », au prix de 330,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé.

15/ BAR-RESTAURANT « LA GUINGUETTE » - LANCEMENT PROCEDURE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les personnes publiques peuvent consentir sur le domaine public et sur celui mis à leur disposition des autorisations d'occupation temporaires (AOT) constitutives de droits réels qui confèrent à leurs bénéficiaires les droits et obligations du propriétaire.

Par l'AOT, la commune met à la disposition du bénéficiaire l'emplacement dévolu à l'activité. Le prestataire prend à sa charge les frais d'installation et d'exploitation et conserve le produit des ventes, mais l'activité exercée n'est pas une activité de service public.

Cette autorisation est délivrée pour une durée déterminée et est révocable.

Une redevance doit être perçue en vertu du principe général de non gratuité.

Il rappelle au Conseil Municipal sa décision de ne pas reconduire la convention d'autorisation d'occupation temporaire du Bar-restaurant La Guinguette signée avec la société « REYNIER Inc », celle-ci se terminant au 30 avril 2021.

le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel à candidatures pour l'exploitation de ce service à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire à lancer un appel à candidatures pour l'exploitation du Bar Restaurant « La Guinguette » sous forme de convention d'occupation du domaine public et confie la mission d'étude du dossier à la Commission d'Appel d'Offres.

16/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SEL DE DENEIGEMENT – HIVER 2020/2021

Devant les difficultés avérées d'approvisionnement et de stockage respectueux de l'environnement, il est proposé de regrouper les moyens par la mise en place d'un lieu de stockage unique géré par la collectivité.

Le Maire donne lecture du projet de convention pour la mise à disposition de sel de déneigement entre la Commune et la SARL PELLISSIER pour l'hiver 2020/2021 qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du sel de déneigement stocké sur le site des garages municipaux et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Laurent PELLISSIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve cette proposition.

17/ MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS ET DE LA BASSE ROMANCHE (SACO)

Le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder aux remplacements, aux articles 1^{er} et 7, dans les statuts du SACO concernant la commune des Deux Alpes portant attribution de 2 sièges de délégués titulaires et de 2 sièges de délégués suppléants ;

Et au changement du nom du syndicat « Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche » remplacé par « Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la Basse Romanche ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire du SACO.

18/ DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS, SYNDICATS, EPCI, CONSEILS D'ADMINISTRATION ET D'EXPLOITATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués aux différentes Commissions municipales, extra municipales, Conseil d'Administration...

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les Commissions.

Les modifications portent sur la suppression de Madame Sandrine GUERIN suite à sa démission au poste de Conseillère Municipale ainsi que les dernières mises à jour des membres aux différentes Commissions, Syndicats...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

CONSEIL ET BUREAU MUNICIPAL		
Fréquence mensuelle, hebdomadaire et/ou sur convocation.		
Maire	GINIES Alain	Supervision, ressources humaines, finances, sécurité *
1^{er} Adjoint	PELLISSIER Laurent	Economie, tourisme *
2^e Adjoint	VIARD-GAUDIN Murielle	Action sociale, vie scolaire, associative et sportive*
3^e Adjoint	GACHET Edith	Urbanisme, environnement, agriculture et patrimoine*
4^e Adjoint	SIMON Robert	Travaux, neufs et entretien, bâtiments, flotte véhicules*
Conseillers Municipaux	GUERIN Sandrine	Assistante 2^{ème} Adjoint*
	VOLPE Marc	Assistant 3^{ème} Adjoint*
	VIARD Richard	Assistant 4^{ème} Adjoint*
	DEQUIDT Jonathan	
	DUSSERT Jacques	
	LANG Patrick	
	MAQUER Françoise	
	PAUL Gaëlle	
	PIFFARD Emmanuelle	
	RICHARD Aline	

* Membre permanent du Bureau Municipal

COMMISSION N°0 - D'APPEL D'OFFRES, DE CONSULTATIONS INTERNES ET DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

Fréquence : sur convocation.

Président	LE MAIRE	
Représentant	1 ^{er} Adjoint	
Secrétariat	BEZEGHER Hélène BRUN Marlène (DSP)	
Membres	Titulaires	Suppléants
	MAIRE ou Représ.	
	LANG Patrick	DEQUIDT Jonathan
	PELLISSIER Laurent	DUSSERT Jacques
	SIMON Robert	VOLPE Marc
<p>Convoquer Trésorier + DDCRF si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procédure formalisée - marché de fournitures : > 214 000€ - procédure formalisée - marché de travaux : > 5 350 000 € - délégation de services publics 		

COMMISSION N°1 - FINANCES

Fréquence : sur convocation.

Président	LE MAIRE
Vice-Président	
Secrétariat	BEZEGHER Hélène
Membres	Elus
	TOUS

**COMMISSION N°2 – SOCIAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Fréquence : sur convocation.

Président	LE MAIRE		
Vice-président			
Membres	Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques
	DUSSERT Jacques	BRUN Françoise	
	GUERIN Sandrine	CLAIREMBAULT Christiane	
	MAQUER Françoise	DEQUIDT Audrey	
	PIFFARD Emmanuelle	GIRARD Pascale	
	RICHARD Aline	JACQUEMET Yolaine	
	VIARD GAUDIN Murielle	PELLETIER Michelle	

**COMMISSION N°2 – SOCIAL
COMMISSION PERMANENTE DU CCAS**

Fréquence : A définir

Président	LE MAIRE		
Vice-président			
Membres	Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques
	GUERIN Sandrine	BRUN Françoise	
	VIARD GAUDIN Murielle	DEQUIDT Audrey	

COMMISSION N°3 – ECONOMIE ET TOURISMEFréquence *mensuelle* et/ou sur convocation.

Responsable	PELLISSIER Laurent	
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie	
Membres	Elus	Extérieurs
	DEQUIDT Jonathan	
	MAQUER Françoise	
	PAUL Gaëlle	
	RICHARD Aline	
	VIARD Richard	

COMMISSION N° 4 – URBANISME ET ENVIRONNEMENTFréquence *mensuelle* et/ou sur convocation.

Responsables	GACHET Edith	
Secrétariat	BRUN Marlène	
Membres	Elus	Extérieurs
	DUSSERT Jacques	BASTIANELLI Pierre
	PAUL Gaëlle	HENON Pierre
	RICHARD Aline	LAFAY André
	SIMON Robert	PELLISSIER Christiane
	VIARD GAUDIN Murielle	
	VOLPE Marc	

COMMISSION N°5 - TRAVAUX, BATIMENTS, PARC VEHICULES.Fréquence *mensuelle* et/ou sur convocation.

Responsable	SIMON Robert	
Secrétariat	BEZEGHER Héléne	
Membres	Elus	Extérieurs
	DEQUIDT Jonathan	
	DUSSERT Jacques	
	GACHET Edith	
	MAQUER Françoise	
	PELLISSIER Laurent	
	VIARD Richard	

COMMISSION N°6 – CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALESFréquence *mensuelle* et/ou sur convocation.

Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie		
Représentants	Titulaires	Fonctions spécifiques	Suppléants
	DEQUIDT Jonathan	Conseiller municipal	PAUL Gaëlle
	MANIN Robert	Délégué de l'Administration	PINET Maurice
	ACHARD Denise	Délégué du Tribunal judiciaire	HENON Pierre

COMMISSION N°7 – IMPOTS DIRECTS (CCID)Fréquence *annuelle* et/ou sur convocation

Président	Le Maire ou Adjoint Délégué		
Membres	Commissaires	Suppléants	Fonctions spécifiques
	BERA Christophe	CHATEL Jean	
	ROCH-REFIEUNA David	FAVIER Clément	
	RUFFINATTI Bernard	MATHONNET Francis	
	LIAUD Stéphane	CHAMBERLAND Pierre-Yves	
	BOUTIN Jean-Charles	SERT Gérard	
	PISSETTY Hervé	DAVID Alain	

GROUPE DE TRAVAIL - RESSOURCES HUMAINES

Fréquence : sur convocation.

Responsable	LE MAIRE
Secrétariat	GIRARD Christelle BRUN Marlène
Membres	Titulaires / Elus
	GINIES Alain
	GUERIN Sandrine
	VIARD-GAUDIN Murielle
	PIFFARD Emmanuelle
	MAQUER Françoise VIARD Richard

GROUPE DE TRAVAIL - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Fréquence : sur convocation.

Responsable	VIARD GAUDIN Murielle	
Secrétariat	GIRARD Chrystelle	
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs
	GUERIN Sandrine	Seront définis suivant ordre du jour
	PAUL Gaëlle	
	MAQUER Françoise	
	PIFFARD Emmanuelle	
	DEQUIDT Jonathan	
	DUSSERT Jacques	

GROUPE DE TRAVAIL - VIE ASSOCIATIVE

Fréquence : sur convocation.

Responsable	VIARD GAUDIN Murielle	
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie	
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs
	GUERIN Sandrine	Seront définis suivant ordre du jour
	PIFFARD Emmanuelle	
	LANG Patrick	
	RICHARD Aline	
	DUSSERT Jacques	
	VIARD Richard	

GROUPE DE TRAVAIL - EVENEMENTIEL

Fréquence : sur convocation

Responsable	DUSSERT Jacques		
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie		
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques
	SIMON Robert		
	VIARD Richard		
	DEQUIDT Jonathan		
	RICHARD Aline		
	MAQUER Françoise		
	PELLISSIER Laurent		
	LANG Patrick		

GROUPE DE TRAVAIL - PATRIMOINE

Fréquence : sur convocation

Responsable	GACHET Edith	
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie	
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs
	DEQUIDT Jonathan	BOUTIN Jean-Charles
	DUSSERT Jacques	FAVIER Brigitte
	GACHET Edith	PELLISSIER Christiane
	RICHARD Aline	PELLISSIER Mireille
	SIMON Robert	PIFFARD Pascal

	VOLPE Marc	SCARPA Caroline
		VIARD Alette

GROUPE DE TRAVAIL – COMMUNICATION / BULLETIN MUNICIPAL
Fréquence : sur convocation

Responsable	MAQUER Françoise		
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie		
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques
	PAUL Gaëlle	CARRION Anne	
	RICHARD Aline	LACAZE Marie-Claude	
	VIARD Richard	MICHEL Raymond	
	DUSSERT Jacques	PELLISSIER Mireille	
	GUERIN Sandrine	ROCH-REFIEUNA David	
	LANG Patrick	VIARD Alette	

REFERENTS HAMEAUX ET QUARTIERS
Fréquence annuelle et/ou sur convocation.

LUS	LIEUX DE REFERENCE
GACHET Edith / PAUL Gaëlle	Hameaux
DEQUIDT Jonathan / RICHARD Aline	Chef-lieu / La Ville / route Villaret
LANG Patrick / VIARD Richard	Route de Savoie
MAQUER Françoise / VOLPE Marc	Route de la Pernière
GINIES Alain / SIMON Robert	Route des Fonderies Royales

CCO	Communauté de communes Oisans		
Membres	Titulaires	Suppléants	Fonctions spécifiques
	GINIES Alain		Maire / Conseiller Communautaire
	PELLISSIER Laurent		1^{er} Adjoint / Conseiller Communautaire
	VIARD-GAUDIN Murielle		2^{ème} Adjoint / Conseiller Communautaire
	VOLPE Marc		COMMISSION N°1 : Achats, ressources
	SIMON Robert	PELLISSIER Laurent	COMMISSION N°2 : Déchets, bâtiments communautaires, services techniques
	VIARD GAUDIN Murielle		COMMISSION N°3 : Services à la population
	GACHET Edith	VOLPE Marc	COMMISSION N°4 : Aménagement du territoire et environnement <i>Sous-commission Urbanisme, SCOT, ADS</i> <i>Sous-commission GEMAPI, milieu naturel</i> <i>Sous-commission Environnement, transition écologique</i>
			COMMISSION N°5 : Attractivité, économie, tourisme
	PELLISSIER Laurent	PAUL Gaëlle	<i>Sous-commissions Economie / Tourisme / Agriculture, forêt</i>
	GINIES Alain		<i>Sous-commission Equipements communautaires (Oisans sentiers, voies vertes, voiries d'intérêt communautaire)</i>
	DUSSERT Jacques	VIARD Richard	<i>Sous-commission Culture</i>
VIARD Richard	PELLISSIER Laurent	<i>Sous-commission Mobilité</i>	

SIEPAVEO Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle
Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaires	Suppléants
	GINIES Alain	DEQUIDT Jonathan
	PELLISSIER Laurent	SIMON Robert
	VIARD Richard	VOLPE Marc

SPL OZ/VAUJANY

Fréquence : sur convocation.

Membre	Titulaire
	PELLISSIER Laurent

ASSEMBLEE SPECIALE GEG

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaire	Suppléants
	SIMON Robert	GINIES Alain

SACO**SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE L'OISANS ET DE LA BASSE ROMANCHE**

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaires	Suppléants
	SIMON Robert	DUSSERT Jacques
	VIARD Richard	VOLPE Marc

TE 38**TERRITOIRE D'ENERGIE DE L'ISERE**

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaire	Suppléants
	SIMON Robert	DUSSERT Jacques

OISANS TOURISME

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaire
	PELLISSIER Laurent

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE L'ISERE – REPRESENTANT FORET

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaire	Suppléant
	PAUL Gaëlle	PIFFARD Emmanuelle

REFERENT ESPECE INVASIVE ou « AMBROISIE »

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaire
	PAUL Gaëlle

ESPACE BELLEDONNE

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaire	Suppléant
	MAQUER Françoise	PAUL Gaëlle

ASSOCIATION DES FEMMES ELUES DE L'ISERE

Fréquence : sur convocation.

Membres	Elue référente
	VIARD-GAUDIN Murielle

ASSOCIATION NORDIC ISERE

Fréquence : sur convocation.

Membres	Titulaire	Suppléant
	MAQUER Françoise	RICHARD Aline

CORRESPONDANT DEFENSE	
Fréquence : sur convocation.	
Membres	Titulaire PELLISSIER Laurent

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES	
Fréquence : sur convocation.	
Membres	Titulaire VOLPE Marc

SPL VERCORS RESTAURATION	
Fréquence : sur convocation.	
Membres	Titulaire PIFFARD Emmanuelle

17/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'un avancement de grade annuel, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

18/ INFORMATION SUR CANDIDATURES A.S.V.P.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'embaucher un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), à l'année, à 35h/semaine annualisé.

Il informe qu'il a fait passer des entretiens, avec Messieurs Laurent PELLISSIER et Christian BARTHELEMY aux candidats retenus après une première analyse en réunion ressources humaines.

4 candidats ont été retenus pour passer des entretiens. 1 candidate s'est excusée car a trouvé du travail entre-temps.

Un candidat s'est largement démarqué du fait de sa motivation, son expérience, sa formation, ses compétences. Il s'agit de M. Gendronneau, actuel ASVP sur la commune d'Oz en Oisans. Le Maire propose de rencontrer au préalable les élus d'Oz pour les informer avant d'annoncer la nouvelle à M. Gendronneau. Si sa mutation est confirmée, le Conseil Municipal valide le fait qu'une nouvelle délibération pour la création du poste au grade correspondant à sa situation actuelle sera prise.

Le Maire rappelle les missions d'un ASVP via la fiche de poste créé par la commune et rappelle que l'agent devra avoir une réelle autonomie et des capacités d'initiatives sous la Direction des Elus.

Il précise qu'il sera affecté à l'ASVP un véhicule floqué (actuellement en commande), d'un téléphone personnel, d'une tenue spécifique, mais également d'un bureau au 1^{er} étage de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

19/ POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GOUVERNANCE DU SIEPAVEO

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEPAVEO doit se réunir ce vendredi pour désigner une nouvelle gouvernance. Il demande aux membres du Conseil de se positionner sur la proposition de gouvernance de Monsieur Edouard RICHARD, Adjoint à Oz en Oisans, mais également sur une possible candidature de la commune d'Allemond au poste de Vice-Président.

Après avoir pris l'avis de chacun, à la majorité, le Conseil Municipal approuve la candidature de Monsieur Edouard RICHARD au poste de Président du SIEPAVEO et à la candidature de la commune d'Allemond au poste de Vice-Président, pour l'intérêt général.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Le Maire informe du courrier du courrier du Président du Département, monsieur Jean-Pierre BARBIER, en date du 16 novembre 2020, concernant l'ouverture des stations de ski pour cet hiver. Il ne donne pas lecture du courrier, des annonces gouvernementales étant attendues ce soir même.
- Gaëlle PAUL demande si la commune peut appuyer le souhait des habitants du River que la route départementale soit déneigée pour 07h30 le matin, notamment suite à l'instauration d'un taxi pour transporter les élèves à l'école. Le Maire informe que cette demande sera faite.
- Gaëlle PAUL informe qu'une ruine située vers chez M. BOUVET est en mauvais état et que des pierres tombent régulièrement. Le Maire précise que la commune peut prendre un arrêté à l'encontre des propriétaires si effectivement il y a danger. Les élus iront constater avant de prendre une décision.
- Gaëlle PAUL demande si la route qui mène au cimetière du Rivier sera refaite car elle est en mauvais état. Le Maire informe que les élus iront constater avant de prendre une décision.
- Aline RICHARD demande quelles sont les démarches engagées sur le tènement foncier de l'ancien hôtel Giniès, car elle a été sollicité. Le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée portant sur un hôtel et deux résidences de tourisme. La commune ne pouvant porter un tel projet, des contacts sont en cours avec des promoteurs potentiels, sur candidature spontanée. Après discussion, certaines adaptations au PLU sont nécessaires car les projets ne correspondront pas exactement à l'étude de faisabilité présentée.

La priorité sur ce projet est de construire des lits chauds, c'est-à-dire une résidence touristique gérée par des organismes, pas des appartements à la vente.

C'est le Conseil Municipal qui arrêtera les projets proposés en fonction de ses attentes.

Séance levée à 21h05



Le Maire

Alain GINIÈS



ORDRE DU JOUR
REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

=> Approbation compte-rendu séance précédente

=> Communication des décisions du Maire

*** Points ajoutés à l'ordre du jour**

1) **Information sur candidatures conducteurs navette intra-muros *** ;

1bis) Approbation dossiers Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

2) Décision modificative n°3 budget principal ;

3) Demande de subventions
- Amicale des agents communaux,
- Les Poilus de l'Oisans,
- La Croix-Rouge Française ;

4) Convention avec les communes de Vaujany et Oz en Oisans pour la mise à disposition de personnels au Groupe scolaire ;

5) **Délégation de service public SPL Oz/Vaujany – Avenant n°2 *** ;

6) Convention de mise à disposition de services municipaux à temps partiels et des biens et équipements matériels de la commune au profit du SIEPAVEO ;

7) Téléporté Eau d'Olle Express – Convention de mise à disposition de parcelles entre le SIEPAVEO et la Commune d'Allemond ;

8) Régularisation limite parcellaire parcelle communale cadastrée section AB n°262 ;

9) **Chemin de la Pernière d'en Haut : désaffectation, déclassement et cession des parcelles cadastrées section AD n°1214 et 1215 *** ;

10) **Acquisition voirie et réseaux lotissement Champeau *** ;

11) **Acquisition voirie et réseaux copropriété Les 4 Saisons *** ;

12) **Renonciation au droit de préférence de la parcelle cadastrée section AB n°1091 *** ;

13) Convention d'autorisation d'occupation temporaire du Bar-restaurant La Guinguette ;

14) Convention sel de déneigement avec la SARL PELLISSIER ;

15) Modification statutaire du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche ;

16) Désignation des élus délégués dans les différentes commissions, groupes de travail, syndicats ;

17) Suppression poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe ;

18) **Information sur candidatures A.S.V.P. *** ;

19) **Position du Conseil Municipal sur la gouvernance du SIEPAVEO ***.

Questions diverses